



FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

LE RECENSEMENT À 16 ANS : C'EST OBLIGATOIRE !

Tout jeune français doit se faire recenser à partir de son 16^{ème} anniversaire

Mis en ligne le 16 mars 2021

Le recensement à 16 ans : C'est obligatoire !

Tout jeune français doit se faire recenser à partir de son 16^{ème} anniversaire (entre le jour de son anniversaire et le dernier jour du troisième mois qui suit le 16^{ème} anniversaire).

Pourquoi se faire recenser ?

Le recensement permet à l'administration française de convoquer les jeunes pour la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). La participation à cette journée est obligatoire. Une attestation de recensement vous sera délivrée.

Cette attestation est utile pour :

- Toute inscription à un examen (Baccalauréat) et tout concours d'Etat. Sinon il faudra patienter jusqu'à ses 25 ans pour s'inscrire.
- Toute inscription au permis de conduire : Voiture, Moto...

Le recensement effectué, l'inscription sur les listes électorales est automatique.

Comment le faire ?

On peut se faire recenser dans la mairie de sa commune ou sur internet (service-public.fr) : Une pièce d'identité et le livret de famille OU un acte de naissance sont nécessaires. On lui demandera également son état-civil, son domicile et sa résidence, ainsi que sa situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle.

Et ensuite ?

Après le recensement et jusqu'à vos 25 ans, vous devez informer votre centre du service national de tout changement de votre situation :

- Changement de domicile. Toute absence du domicile habituel pour une durée de plus de 4 mois doit également être signalée
- Changement de situation familiale
- Changement de situation professionnelle

Plus d'infos :

[Recensement militaire \(ou "recensement citoyen"\)](#)

[service-public.fr \(service-public.fr\)](https://service-public.fr)



RETOUR À LA LISTE



Mairie de Petit-Mars

22, boulevard Saint Laurent
44390 Petit Mars

☎ 02 40 72 77 16

 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi – Mercredi – Jeudi

9h à 12h / 14h à 17h

Mardi – Vendredi – Samedi

9h à 12h